



Milieu humide

Transfert du Cératophylle inerme

Le Cératophylle inerme est une plante aquatique présente en Sarthe, dans des mares impactées par les travaux de la LGV ou susceptibles de l'être. Afin de préserver cette plante protégée, un déplacement d'individus a été réalisé vers des mares nouvellement créées ou existantes, à proximité des mares impactées. Ce transfert a été réalisé le 16/07/2012, selon un protocole rédigé par l'Office National des Forêts (ONF) et validé par le Conservatoire Botanique Nationale du Bassin Parisien (CBNBP).

Prélèvement des individus :

Le Cératophylle inerme a été prélevé dans deux mares :

- La mare de Joué l'Abbé (72) au lieu-dit La Charmoie,
- La mare de Savigné-l'Évêque (72) au lieu-dit Les Planches.

Sur l'ensemble des deux mares, 30 m² de Cératophylle inerme ont été prélevés. Les individus ont été recueillis à la main ou au râteau et disposés délicatement dans une poubelle de 200l remplie d'eau de la mare au 1/3. Au préalable, un relevé du pH et de la température a été effectué pour s'assurer des bonnes conditions de transfert.



Implantation des individus :

Le Cératophylle Inerme a été implanté dans 3 mares :

- Deux mares situées à Savigné-l'Évêque dans les emprises du projet de la LGV. L'une d'elle a été créée fin juin 2012 et l'autre a fait l'objet d'une restauration pour pouvoir accueillir le Cératophylle dans les meilleures conditions.
- Une mare non impactée par le projet et située à Montfort-le-Gesnois (72).

Chacune des mares d'accueil a reçu une station d'environ 10m² de Cératophylle inerme. Les individus ont été disposés dans les mares réceptrices délicatement en démêlant les mottes au râteau.



Suivi :

Un suivi sera réalisé à partir de l'année de végétation suivant le transfert, afin de constater la reprise du Cératophylle dans les mares où il aura été transféré.

L'apparition de nouvelles pousses, la répartition dans la mare, la vigueur des individus, la surface occupée, la présence et l'abondance de fleurs seront relevés ainsi que des indices sur la qualité globale du milieu (concurrence par d'autres espèces, qualité de l'eau, signes de perturbation...).

Un suivi annuel sera réalisé pendant 5 ans puis un suivi tous les 5 ans sera mis en œuvre pour dresser le bilan de l'opération.